



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 39870

Texte de la question

M. Denis Merville attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur les nouveaux pays entrés dans l'Union européenne. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant à l'amélioration des conditions de l'enseignement du français et, plus largement, sur la défense du plurilinguisme dans les relations et les échanges européens.

Texte de la réponse

La promotion du français dans les nouveaux pays entrés dans l'Union européenne constitue un défi pour l'avenir de notre langue en Europe et dans le monde. Dans le cadre de notre politique de promotion du plurilinguisme en Europe, nos ambassades accompagnent les réformes visant l'apprentissage obligatoire d'une deuxième langue vivante, la première étant le plus souvent l'anglais (Hongrie, Slovaquie). Cette mesure est très favorable au français comme l'a démontré de manière convaincante l'exemple de l'espagnol. Nos ambassades mettent l'accent sur les établissements bilingues qui constituent le vivier de recrutement des filières francophones universitaires. Les précurseurs ont été la Bulgarie (49 établissements à section bilingue dont 23 lycées bilingues), et la Roumanie (56 lycées à section bilingue), puis la Pologne (8 lycées bilingues, 8 collèges à section bilingue), la Hongrie (11 sections), la République tchèque (4 lycées bilingues) et la Slovaquie (5 sections et 10 lycées à français renforcé). Certaines sections ont été créées récemment à titre expérimental en Slovaquie et en Lituanie. Un gros effort est porté sur la formation des enseignants (stages pédagogiques en France, bourses, mise à disposition de lecteurs, partenariats avec les instituts de formation des maîtres [IUFM] en France). Certaines actions dans ce domaine sont régionales. C'est ainsi qu'un réseau de formateurs pour les professeurs de français a été mis en place pour les trois pays baltes. La France vient en outre de lancer un plan triennal de formation de 2 000 enseignants de français dans les pays d'Europe centrale et orientale. La promotion des certifications françaises (DELF-DALF) se fait également par le biais des postes qui forment les enseignants aux techniques de conception, de passation et d'évaluation des examens. Les filières francophones forment des étudiants qui trouvent un emploi facilement dans les entreprises françaises implantées dans ces pays ou qui en trouveront dans les institutions de l'Union européenne. La France accompagne la remise à niveau des cursus universitaires que le processus de Bologne accélère. Par exemple, un projet régional concernant la Pologne et la République tchèque a permis la création d'un réseau interuniversitaire de départements d'études françaises. Par ailleurs, le français gagne du terrain dans les établissements d'enseignement professionnel, ce qui lui donne une image de langue d'emploi, des affaires et d'ouverture sur l'espace européen et francophone. La plupart des universités se sont adaptées à l'urgence de former des traducteurs et des interprètes face à la perspective de l'adhésion à l'UE. La nécessité de langues pivots s'est imposée ; le français y a toute sa place. La France a accompagné cet effort. Parmi les réalisations on peut citer une aide aux filières de traduction et d'interprétation de Lettonie-Lituanie qui permet à un plus grand nombre de francophones de se présenter aux différents concours européens de traducteurs et d'interprètes ou l'aide à la restructuration du département de traduction et d'interprétation de Ljubljana. Enfin, notre coopération s'attache à donner une image dynamique du français pour attirer de nouveaux locuteurs par le biais des nouvelles technologies. C'est ainsi qu'en République tchèque et en Slovaquie un projet de renouveau des pratiques didactiques des enseignants est en cours. Il permet l'ouverture de l'école au monde du multimédia. Le

Gouvernement français agit également en faveur de l'enseignement du français dans les pays nouvellement adhérents par l'intermédiaire des programmes gérés par les opérateurs de la francophonie auxquels la France apporte une contribution financière substantielle. Ainsi le plan pluriannuel pour le français dans l'Union européenne, confié à l'agence intergouvernementale de la francophonie et doté d'un financement français de 1,5 million d'euros, pour l'année 2004, comprend des formations à la langue française dans les pays concernés. Les publics cibles sont les diplomates, les candidats au concours de la fonction publique européenne, les interprètes-traducteurs, les journalistes et plus généralement les cadres de la fonction publique ou du secteur privé qui ont vocation à travailler avec les institutions européennes. Afin de sensibiliser le public des pays concernés à l'intérêt d'apprendre notre langue, une campagne de communication dont le slogan est : « N'attendez pas d'être perdu pour apprendre le français » a été lancée en Pologne, en République tchèque et en Slovaquie. L'Agence de la francophonie vient, par ailleurs, d'ouvrir sa première antenne dans les pays d'Europe centrale et orientale, à Bucarest, ainsi qu'un centre régional francophone d'ingénierie éducative à Sofia. L'enseignement du français demeure particulièrement vivace en Roumanie (2 millions d'apprenants) et en Bulgarie (110 000 apprenants) et l'agence universitaire de la francophonie (AUF) est également très présente en Europe centrale et orientale avec son bureau régional établi à Bucarest.

Données clés

Auteur : [M. Denis Merville](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39870

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3554

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6247